

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :  
06 - Modification du  
tableau des  
subventions de  
fonctionnement à  
verser

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

**ABSENTS** : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Mme Fanny RIPPE, rapporteur, informe le Conseil municipal, que des demandes sont parvenues après le vote du Budget Primitif 2024 et qu'il est nécessaire de modifier le tableau des aides aux associations et autres organismes comme suit :

- L'ADAPEI de l'AIN au profit du Pôle Enfance d'Oyonnax, pour un séjour en péniche sur la Saône en juillet 2024 (soit 3 jours), pour 33 jeunes de l'IME les Sapins soit 500 €,

- Le Collège Ampère, pour une participation à un stage sportif de 3 jours, au profit d'élèves inscrits en sections sportives rugby et natation, au mois de mars 2024, dans le Jura soit 500 €,

- L'Amicale du Centre Hospitalier du Haut-Bugey pour une participation aux frais de fonctionnement soit 2 500 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

Objet :  
06 - Modification du  
tableau des  
subventions de  
fonctionnement à  
verser

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions décrites ci-dessus,
- Précise que les versements se feront sur présentation de factures ou de tout autre document nécessaire à la constitution d'un dossier administratif et que les crédits ont été provisionnés au Budget 2024 au chapitre 65.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,



Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1\*  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

